

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA SEANCE DE LA
COMMISSION ADMINISTRATIVE DU C.C.A.S DU 21 SEPTEMBRE 2026**

1) Délibération n° 2026-05 : ELECTION DU VICE-PRESIDENT

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE :

➤ **DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation.

➤ **ELIT** Monsieur Philippe CANNARD (5 voix pour) en qualité de Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de MONTMOROT.

2) Délibération n° 2026-06 : REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTMOROT

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE :

- **APROUVE**, le règlement intérieur.

3) Délibération n° 2026-07 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTMOROT

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE :

- **DECIDE** :

Article 1 – Constitution de la commission permanente

Il est constitué, au sein du Centre communal d'action sociale de MONTMOROT, une commission permanente chargée d'examiner et de préparer les dossiers qui lui sont soumis.

Article 2 – Composition

La commission permanente est composée de **trois membres**, désignés par le conseil d'administration.

Sont désignés membres de la commission permanente :

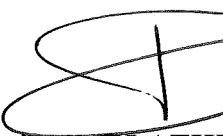
- **Monsieur Philippe CANNARD**, Vice-Président du CCAS.
- **Madame Céline TROSSAT**, au titre des Elus.
- **Madame Susanne GROSSET**, au titre des Membres des collèges représentés.

Article 3 – Attributions

La commission permanente exerce les attributions qui lui sont confiées par le conseil d'administration et dans les limites prévues par le règlement intérieur du CCAS.

Elle examine et prépare notamment les dossiers qui lui sont soumis par le président ou par le Conseil d'administration et rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

La Présidente,


Christelle PLATHEY

